

Communication

au Conseil départemental

Séance du lundi 19 juin 2023

N° CD-2023-3-8-4

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ALSACE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIHL Pierre donne procuration à BELTZUNG Maxime
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à DREXLER Sabine

EXCUSES :

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent

ABSENTS :

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L.3431-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-8-8 du 15 février 2021 relative à la création du Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-8-1-1 du 27 septembre 2021 relative à la constitution du Conseil de développement d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

Considérant la présentation du rapport d'activité 2022 du Conseil de développement d'Alsace,

Considérant l'examen, en séance, du rapport précité et le débat qui a suivi,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du débat et adopte le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement d'Alsace au titre de l'année 2022, joint en annexe 1 à la présente délibération, et notamment ses réalisations et perspectives.

Adopté à l'unanimité